MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 novembre 2024, à 11h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur et monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées Avenant pour ajout de rues
- 4. Offre de services Travaux remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école Contrôle et vérification qualité matériaux
- 5. Offres de services Génératrice à la Station de pompage
- 6. Offre de services Génératrice au Centre St-Félix-de-Valois
- 7. Parole au public
- 8. Levée de la séance

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffièretrésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-286

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – AVENANT POUR AJOUT DE RUES

2024-11-287

Services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées – Avenant pour ajout de rues

ATTENDU la résolution #2024-01-013 qui octroie le contrat à CIMA+

s.e.n.c pour la confection des plans et devis pour le projet

d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le projet avance bien et il y a lieu d'ajouter les rues Closson

et des Ormes à l'étude;

ATTENDU QUE CIMA+ s.e.n.c a émis un avenant pour cet ajout au coût

de 35 000.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les deux rues ajoutées font partie du périmètre urbain de la

municipalité et sont donc admissibles pour la subvention

PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil accepte l'avenant proposé;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-05002-000 et financée par règlement d'emprunt et le PRIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- OFFRE DE SERVICES - TRAVAUX REMPLACEMENT DU RÉSEAU PLUVIAL SOUS LA COUR D'ÉCOLE - CONTRÔLE ET VÉRIFICATION QUALITÉ MATÉRIAUX

<u>2024-11-288</u>

Offre de services - Travaux remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école - Contrôle et vérification qualité matériaux

ATTENDU QUE des travaux auront lieu prochainement dans la cour

d'école, le terrain de baseball et le terrain adjacent afin de remplacer les conduites du réseau pluvial passant

sous ceux-ci;

ATTENDU QUE le contrôle et la vérification de la qualité des matériaux

utilisés pour ces travaux devront être effectués par une

firme spécialisée;

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation a été fait dont le seul

répondant est Groupe ABS inc, qui propose ses services au montant de 2 822,00\$, plus les taxes

applicables;

ATTENDU QUE l'offre reçue est conforme selon l'analyse de

l'ingénieure d'Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la firme Groupe ABS inc. au montant de 3 244.59 \$ taxes incluses pour le contrôle de la qualité des matériaux qui seront utilisés pour les travaux de remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et du terrain de baseball/soccer;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- <u>OFFRES DE SERVICES – GÉNÉRATRICE À LA STATION DE POMPAGE</u>

Dossier reporté à une séance ultérieure.

6- <u>OFFRE DE SERVICES – GÉNÉRATRICE AU CENTRE ST-</u> <u>FÉLIX-DE-VALOIS</u>

Dossier reporté à une séance ultérieure.

7- PAROLE AU PUBLIC

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-11-289 Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 11h05.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire	Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.